CONTEXTE

Les zones dénucléarisées sont des régions géographiques définies aux termes d'un traité ou d'un accord et où la présence, la fabrication et les essais d'armes nucléaires sont interdits. Ces zones dénucléarisées présentant des particularités, les restrictions qui les touchent varient et sont plus ou moins sévères. Les traités délimitant lesdites zones contiennent souvent des protocoles auxquels les puissances nucléaires peuvent adhérer et s'engager par là-même à respecter les dispositions propres à chacune. En créant de telles zones, les États espèrent réduire ou éliminer les activités liées aux armes nucléaires dans leur région, limiter la prolifération de ces armes, accroître la confiance de part et d'autre, et ainsi favoriser la sécurité régionale et contribuer à la «dénucléarisation» progressive de la planète.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires a été proposée pour la première fois en 1957, aux Nations Unies, par M. Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne. Si le plan Rapacki avait été approuvé, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires en Pologne, en Allemagne de l'Est, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Ouest auraient été interdits. Le plan avait reçu l'appui des Soviétiques, mais comme l'OTAN s'y opposait, il a finalement été abandonné. La proposition du ministre Rapacki a toutefois suscité un grand intérêt pour l'établissement de zones dénucléarisées dans différentes régions.

Depuis les années 1950, on a proposé de créer un grand nombre de zones dénucléarisées. En 1967, le Traité de Tlatelolco faisait de l'Amérique latine la première zone dénucléarisée habitée du monde. Les parties qui ont ratifié ce Traité ne doivent utiliser des matériels nucléaires qu'à des fins pacifiques, et empêcher les essais, le stockage ou l'acquisition d'armes nucléaires sur leurs territoires. Au 1^{er} janvier 1992, vingt-sept États avaient signé le Traité.

En 1985, le Traité de Rarotonga faisait du Pacifique-Sud une nouvelle zone dénucléarisée. Ce Traité interdit le déploiement, la fabrication et les essais d'engins explosifs nucléaires, de même que le déversement de déchets radioactifs dans cette région du monde. Le Traité laisse à chaque pays signataire le soin de statuer sur les droits de passage à accorder aux navires et aux aéronefs transportant des armes nucléaires dans la zone interdite. Le 1^{er} janvier 1992, onze États avaient signé le Traité. La Chine et l'Union soviétique en avaient signé les protocoles. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont refusé de le faire.